

AVIS DES SOCIÉTÉS

Indicateurs d'Activité Trimestriels

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2025

	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	233 270	237 297	918 582	921 534
- Intérêts	169 967	170 874	670 908	680 772
- Commissions en produits	40 721	39 893	165 355	161 127
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	22 582	26 530	82 319	79 635
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	99 064	100 766	395 931	385 199
- Intérêts encourus	95 419	97 066	382 074	371 891
- Commissions encourues ⁽¹⁾	3 645	3 701	13 857	13 308
3 PRODUIT NET BANCAIRE	134 206	136 531	522 651	536 335
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	263	- 113	570	551
5 CHARGES OPERATOIRES	68 603	70 257	283 627	269 899
- Frais de personnel	49 582	52 093	206 519	197 942
- Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	15 331	14 876	63 223	59 408
- Dotations aux amortissements	3 690	3 288	13 885	12 549
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	753 657	531 827
- Portefeuille titres commercial	-	-	186 230	34 768
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	567 427	497 059
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	6 518 678	6 212 577
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	7 240 700	6 859 967
- Dépôts à vue	-	-	2 112 424	1 884 425
- Dépôts d'épargne	-	-	2 718 018	2 498 829
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	2 252 186	2 359 081
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	158 072	117 632
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	113 468	147 879
10 CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	-	-	977 490	920 773

(1) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

(2) Compte non tenu des résultats des périodes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2025

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2025.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des Fonds Communs de Placement à Risque, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- FAITS MARQUANTS

Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 31 décembre 2025, font ressortir notamment les tendances ci-après :

- L'encours des dépôts de la clientèle est de **7 240,7 MTND** à fin 2025 vs 6 859,9 MTND à fin 2024. La croissance des dépôts de **+5,5%** correspondant à **+380,7 MTND** et résulte de la hausse (a) des dépôts à vue (+228 MTND), (b) des dépôts d'épargne (+219,2 MTND) et (c) des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+40,4 MTND) contre une baisse (d) des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (-106,9 MTND).
- L'encours net des crédits à la clientèle est de **6 518,7 MTND** à fin 2025 vs 6 212,6 MTND une année auparavant, soit une hausse de **+5%** correspondant à **+306,1 MTND**.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales est de **113,4 MTND** à fin 2025 vs 147,8 MTND une année auparavant.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, sont quasi-stables à **-0,3%** et s'élèvent **918,6 MTND** à fin 2025 vs 921,5 MTND une année auparavant.
- La marge d'intérêt est de **288,8 MTND** à fin 2025 vs 308,9 MTND une année auparavant, soit une baisse de **-6,5%**. Retraité de l'impact de la loi 2024-41 portant amendement au code de commerce de 27 MTND, l'évolution serait de **+2,3%**.
- La marge sur les commissions est de **151,5 MTND** à fin 2025 vs 147,8 MTND une année auparavant, soit une hausse de **+2,5%**.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement sont en hausse de **+3,3%** et s'élèvent à **82,3 MTND** à fin décembre 2025 vs 79,6 MTND une année auparavant.
- Le Produit Net Bancaire en baisse de **-2,6%** s'élève à **522,6 MTND** à fin décembre 2025 vs 536,3 MTND une année auparavant. Retraité de l'impact de la loi 2024-41 portant amendement au code de commerce, la hausse serait de **2,5%**.
- Les frais de personnel enregistrent une hausse de **+4,3%** et s'élèvent à **206,5 MTND** à fin décembre 2025 vs 197,9 MTND une année auparavant.
- Les charges opératoires - qui sont en hausse de **+5%** s'élèvent à **283,6 MTND** à fin décembre 2025 vs 269,9 MTND une année auparavant.
- Le Résultat Brut d'Exploitation en baisse de **-10,3%** s'élève à **239,6 MTND** à fin décembre 2025 vs 267 MTND une année auparavant. Retraité de l'impact de la loi 2024-41 portant amendement au code de commerce, la baisse serait de **-0,1%**.
- Le coefficient d'exploitation s'établit à **54,3%** à fin décembre 2025 vs 50,3% une année auparavant. Retraité de l'impact de la loi 2024-41 portant amendement au code de commerce, le coefficient d'exploitation serait de **51,6%**.